

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL **Séance du 2 mars 2020**
A BELIN-BELIET (33) **Délibération n° 43 c**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

Recrutement des emplois contractuels

Recrutement d'un boulanger animateur (catégorie B)

Recrutement d'un boulanger animateur (catégorie B)

Dans le cadre des activités commerciales de l'écomusée, les ventes issues du four de Marquèze sont conséquentes. En effet, les produits de qualité développés et produits depuis 3 saisons ont acquis une certaine notoriété.

De même, l'activité de l'Estanquet s'est largement accrue depuis 2017 et est devenu un lieu incontournable de convivialité pour apprécier la quiétude de l'airiel en dégustant des plats simples et locaux.

Après 3 saisons et 3 organisations différentes, il est proposé pour 2020 de recruter un boulanger en capacité de gérer les 2 structures commerciales, tout en assurant 70% de la production du four en saison, selon les techniques traditionnelles (cuisson au four à bois, levain naturel), et d'être en capacité d'assurer des missions administratives et techniques, hors saison.

Les objectifs 2020/2022 sont :

- Développer l'activité du four grâce à la création du nouveau laboratoire (livraison mars 2020)
- Mise en place d'un label bio sur l'ensemble des produits fabriqués
- Initier de nouveaux partenariats pour développer des points de vente extérieurs
- Développer la valorisation de produits locaux « made in Landes/PNR » à l'Estanquet
- Valoriser les produits issus de la production du maraîcher de Marquèze
- Créer de nouvelles animations valorisant le four et l'Estanquet
- Objectif : 250 k€/an de CA avec RH

Ses principales missions sont détaillées dans la fiche de poste jointe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à procéder au recrutement de cet agent à temps complet dans le cadre contractuel précité, dans des conditions de rémunération comprise dans la grille indiciaire de cet emploi.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 2 mars 2020**
A BELIN-BELIET (33) **Délibération n° 43 c**

- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes et documents afférents.

Descriptif contrat :

- Emploi de catégorie : B
- Conditions de rémunération : dans la grille indiciaire des agents de catégorie B
- Durée du contrat : 1 an, renouvelable

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine